



CONTRAT ABONNEMENT ENGAGEMENT ANNUEL

1. MODALITÉS D'ABONNEMENT

Abonnement à durée indéterminée avec un engagement **ferme d'une durée d'un (1) an (ci-après la « Période Incompressible »)**, payable par prélèvement automatique chaque mois.

Tout abonnement acheté est dû et non remboursable.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- soit par prélèvement mensuel
- soit par un seul règlement en début d'abonnement

Pour tout paiement par chèque ou espèce, vous devez d'abord en référer au studio.

Aucun report d'abonnement ne sera accordé pendant les vacances scolaires ou personnelles.

2. PRÉVENTION DES IMPAYÉS

Le studio **se réserve le droit** de demander un chèque de garantie ou caution pour un montant correspondant à 4 semaines d'abonnement.

Cette caution ne sera jamais encaissée sauf en cas d'incidents de paiement (au-delà d'un mois d'impayé non-régularisé), en cas de non-paiement des 4 semaines de préavis,

Le chèque ou la caution de garantie seront restitués à l'abonné(e) en cas de cessation de son abonnement pour quelle que cause que ce soit et sans qu'un impayé ne puisse lui être reproché.

En cas de défaut de paiement de l'un des périodicités de l'abonnement, les cours seront suspendus jusqu'au versement du montant dû.

Si l'abonné(e) ne régularise pas sa situation ou si un second incident de paiement intervient, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'abonné(e)

Il est expressément accepté par l'abonné(e) qu'une modification du prix de l'abonnement pourra intervenir à la date de renouvellement du contrat notamment si les conditions économiques ont évolué par rapport à la date de signature.

3.SUSPENSION DE L'ABONNEMENT

Pour toute cause d'empêchement non définitif (supérieur à 1 mois) liée à la santé de l'abonné(e), ex : une grossesse, ... l'abonné(e) bénéficiera d'une suspension automatique de son abonnement pendant le temps de l'empêchement sous présentation des pièces justificatives.

L'abonnement se poursuivra lorsque l'empêchement aura pris fin, et la Période Incompressible ne sera pas réduite de la durée de l'empêchement.

La période de suspension prendra effet à partir de la date de présentation des pièces justificatives.

Aucune demande de suspension rétroactive ne sera acceptée par le studio.

4. RESILIATION DE L'ABONNEMENT

Durant la Période Incompressible d'une durée d'un (1) an, l'abonné(e) est engagé et ne dispose pas de la possibilité de résilier son abonnement.

En cas de force majeure, c'est-à-dire en présence d'un évènement imprévisible et indépendant de la volonté du membre, pour causes de santé, de décès, ou causes professionnelles, l'abonné(e) peut demander, y compris pendant la Période Incompressible, la résiliation du Contrat par courrier recommandé avec avis de réception, adressé au studio. La résiliation est effective après le délai de préavis de quatre (4) semaines qui court dès réception de la demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives.

Au terme de la Période Incompressible, l'abonné(e) dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer pour tous motifs, par courrier recommandé avec accusé de réception avec quatre (4) semaines de préavis courant à compter de la date de réception dudit courrier étant précisé que toute période de 4 semaines entamée est due. Si l'abonné(e) entend mettre un terme au contrat à l'échéance de la Période Incompressible, il devra en faire part au studio par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard (4) semaines précédant l'expiration du terme de la Période Incompressible.

Les modalités de paiement varient selon l'offre et la formule d'abonnement choisie. Toutes les formules d'abonnement comprennent le paiement d'une somme forfaitaire initiale au titre de l'abonnement.

L'abonnement est payable à terme à échoir par prélèvement bancaire toutes les (4) quatre semaines.

La date de prélèvement sera fixée à la date du début d'abonnement, donc à date variable.

5.CONDITIONS D'ACCÈS

Après la signature du Contrat, Le compte de l'abonné est crédité du montant des cours choisis, puis l'abonné est autorisé(e) pendant toute la durée du Contrat à réserver les cours choisis et proposés.

Les éventuelles modifications sont portées à la connaissance de l'abonné(e)

Le studio est ouvert et accessible **15 minutes avant les cours.**

6. RESERVATION DES COURS

La réservation des cours **est obligatoire** et doit être **effectuée via l'application EQUILIBRE**

La direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier les cours proposés durant les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

Les cours dont le nombre d'élèves est inférieur à **3 personnes sera annulé.**

Un cours collectif doit être annulé **4H avant.**

Un cours machine **24H avant.**

Toute annulation tardive entrainera une perte du crédit

7. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Il est demandé à l'abonné(e) de produire un certificat médical permettant au studio de le conseiller dans sa pratique des activités proposées.

À défaut, l'abonné(e) déclare que son état de santé lui permet de pratiquer les disciplines proposées par le studio et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace.

L'abonné(e) déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie cardiaque, respiratoire notamment et/ ou d'aucune blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du Contrat.

Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le studio.

L'abonné(e) déclare avoir été informé(e) et connaître les risques liés à la pratique des disciplines et activités des studios EQUILIBRE PILATES YOGA.

8. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le studio est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses abonné(e)s, conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport.

Cette assurance a pour objet de couvrir le studio contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels.

De son côté, l'abonné(e) est invité(e) à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du studio. Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, le studio informe l'abonné(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne.

9. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'abonné(e) déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur remis à la signature du Contrat.

L'abonné(e) assure avoir conscience de la nécessité de respecter des règles comportementales strictes, notamment dans le respect des règles relatives à l'hygiène, la sécurité sanitaire, au respect des lieux, de ces membres et de son personnel. En cas de non-respect de ces règles essentielles, l'abonné(e) pourrait se voir exclu du studio sans préavis.



REGLEMENT INTERIEUR

1. ADHESION

Le Membre doit s'acquitter d'un abonnement, d'un pass, d'un ticket, ou d'une carte de tickets sur l'espace de réservation de l'Application "Équilibre Pilates Yoga", téléchargée sur son smartphone ou en cliquant sur le bouton "Réservez votre classe" sur notre site internet.

Les cours sont accessibles uniquement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatibles avec la pratique de la méthode Pilates et du Yoga. Il est de la responsabilité du Membre de s'assurer de ses aptitudes à ces pratiques avant son inscription.

Tous nos tarifs figurent sur notre site internet et affichés dans nos studios.

Le studio est ouvert et accessible **15 minutes avant les cours. (Merci de respecter ce délai)**

2. MODALITÉS D'ABONNEMENT

Tout abonnement acheté est dû et non remboursable.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- soit par prélèvement mensuel
- soit par un seul règlement en début d'abonnement

Pour tout paiement par chèque ou espèce, contactez directement le Studio.

Aucun report d'abonnement ne sera pas accordé pendant les vacances scolaires ou vacances personnelles.

2.1 Carte de Tickets

Toute carte de tickets est due et non remboursable. Toute carte est valable entre 6 et 12 mois, selon la formule choisie :

- 3 mois pour les cartes de 10 tickets
- 6 mois pour les cartes de 20 tickets
- 12 mois pour les cartes de 30 tickets.

Le règlement des cartes de tickets se fait soit par CB, soit par chèque bancaire, soit en espèces.

Un ticket est comptabilisé pour un cours qui dure entre 45 min et 1h15.

La direction autorise un membre à utiliser sa carte de tickets pour son conjoint.

3. DÉROULEMENT DES COURS COLLECTIFS OU SEMI-COLLECTIFS

Les Membres doivent se présenter à l'accueil et informer de leur présence avant chaque début de cours.

Tout cours réalisé doit être réglé.

3.1 Début du cours

Le Membre doit arriver au moins 5 minutes avant le début du cours. En cas de retard supérieur à 10 minutes, l'admission au cours peut être refusée.

Si le retard est répétitif, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au cours.

Pour tout problème de santé ou en cas de grossesse, le Membre devra s'assurer que le professeur ait connaissance de sa condition physique avant le début du cours.

3.2 Fin du cours

Le Membre doit ranger et nettoyer le matériel après utilisation sauf consigne particulière du professeur.

Si le Membre doit quitter le cours avant la fin, il doit en informer le professeur au début du cours. Cette situation doit conserver un caractère exceptionnel afin de ne pas perturber la fin du cours.

3.3 Réservation

Tous les cours doivent être réservés via l'Application Équilibre ou le site de réservation. La direction se réserve le droit d'annuler un cours en dessous de l'effectif prévu.

Le planning et le nom des professeurs est donné à titre indicatif. En cas de stages, formations, congés, la direction se réserve le droit de modifier certains cours et/ou professeurs.

Attention, les cours du samedi matin pourront être supprimés en fonction des ateliers, stages, évènements qui peuvent avoir lieu dans nos studios.

Un cours collectif, réservé doit être annulé au moins 4h à l'avance afin de vous en éviter le règlement.

Un cours ou semi collectif sur machines réservé doit être annulé au moins 24h à l'avance afin de vous en éviter le règlement.

En cas d'absence, aucun report ou rattrapage de cours ne sera effectué.

4. TENUE VESTIMENTAIRE

Pour l'ensemble des cours dispensés dans le Studio, le Membre doit porter une tenue propre et prévue à cet effet : pantalon de gym, short, tee-shirt...

Le Membre peut s'il le souhaite se munir d'une serviette et d'une bouteille d'eau.

Le Membre doit retirer ses chaussures à l'entrée du studio et les déposer dans les casiers prévus à cet effet.

5. VESTIAIRES

L'utilisation des vestiaires mis à la disposition du Membre est limitée à la durée de la séance. Le Membre devra veiller à laisser les lieux dans le même état de propreté que celui dans lequel il a trouvé les vestiaires, la douche et les toilettes.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des affaires personnelles introduites par les usagers dans les locaux.

6. COMPORTEMENT

Le Membre s'interdit d'utiliser les appareils et installations mis à sa disposition sans respecter les dispositions du règlement intérieur, les instructions, les consignes d'hygiène et de sécurité des professeurs et de la Direction.

Les portables ne sont pas admis en cours et devront être éteints ou mis sous silence pour ne pas perturber le déroulement du cours.

Le Membre doit respecter le calme nécessaire au bon déroulement des cours et éviter toute discussion bruyante à proximité de la salle de cours pendant les cours nécessitant le calme : **Yoga, Méditation, Qi Gong, Relaxation.**

7. CONSIGNES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

En cas d'accident dont il serait témoin, chaque Membre s'engage à alerter immédiatement les secours. (18 POMPIER ,15 LE SAMU)

Il est interdit de fumer dans le Studio.

Sauf autorisation expresse de la Direction, la présence d'enfants est exclue dans l'enceinte du studio pour des raisons de sécurité mais également pour respecter le calme dans lequel les cours doivent être dispensés.

Le Studio Équilibre se réserve le droit de résilier un forfait, de refuser une inscription, un accès dans le cas où le membre ne respecterait pas une disposition quelconque du règlement intérieur.

8. DROIT À L'IMAGE

Le Studio Équilibre est autorisé à utiliser l'image de ses membres dans ses locaux, sur son site internet, ses pages Facebook, Instagram et Tik Tok, ses flyers et ce, dans un but promotionnel.

Si le membre ne souhaite pas que son image soit diffusée il devra en informer les responsables du studio lors de son adhésion.